

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 56 (1930)
Heft: 2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

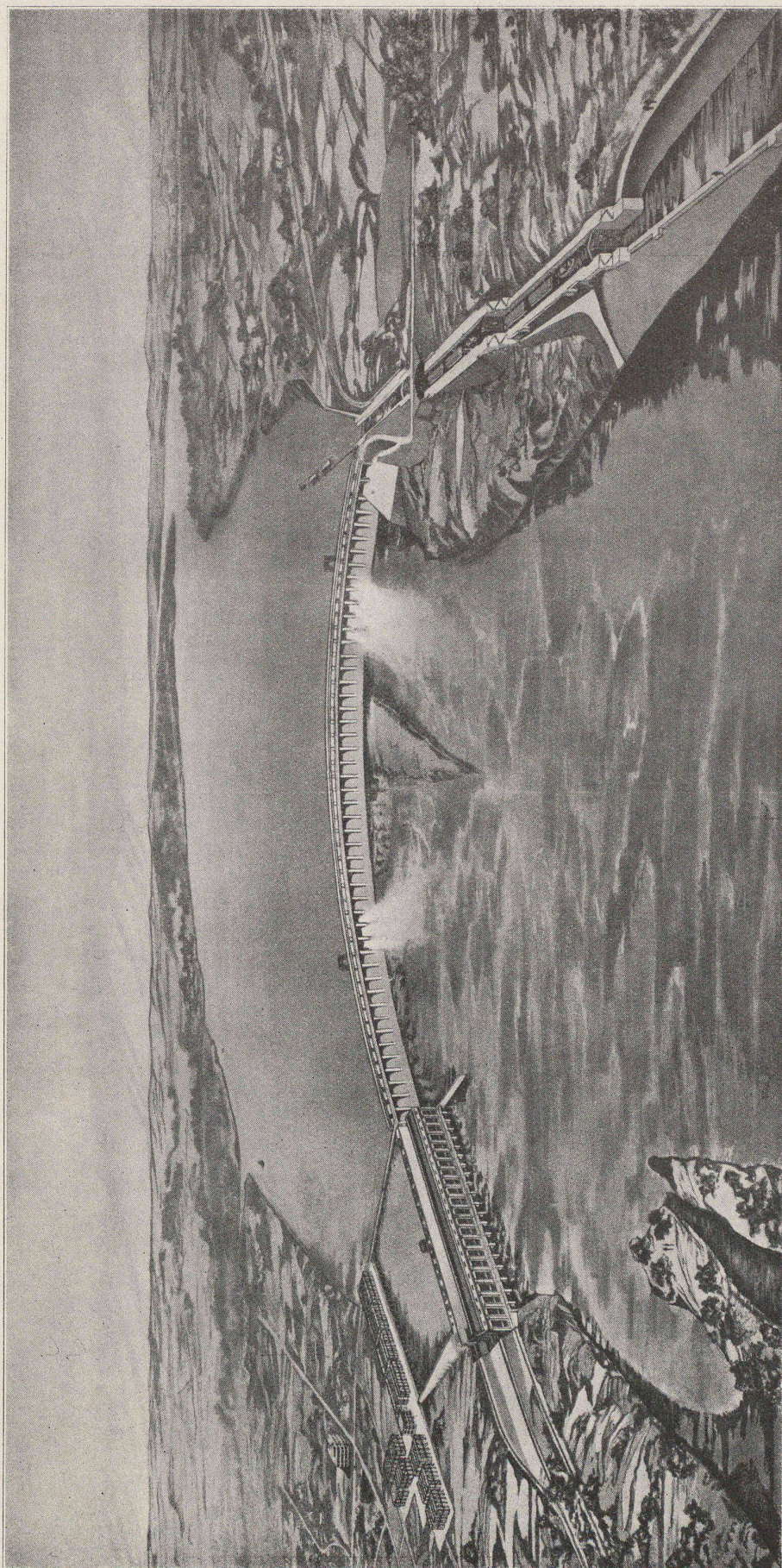


Fig. 4. — Barrage sur le Dnieper, à Kichkas.

*Projet d'aménagement
du Dnieper, pour la force motrice et
la navigation.*

(Fig. 4.)

En cours de construction, à Kichkas, République de l'Ukraine, pour le compte du Gouvernement russe, sous la direction du Conseil suprême de l'économie nationale de l'U.R.S.S.

Conseils techniques : Hugh L. Cooper & C^{ie}, Inc, à New York.

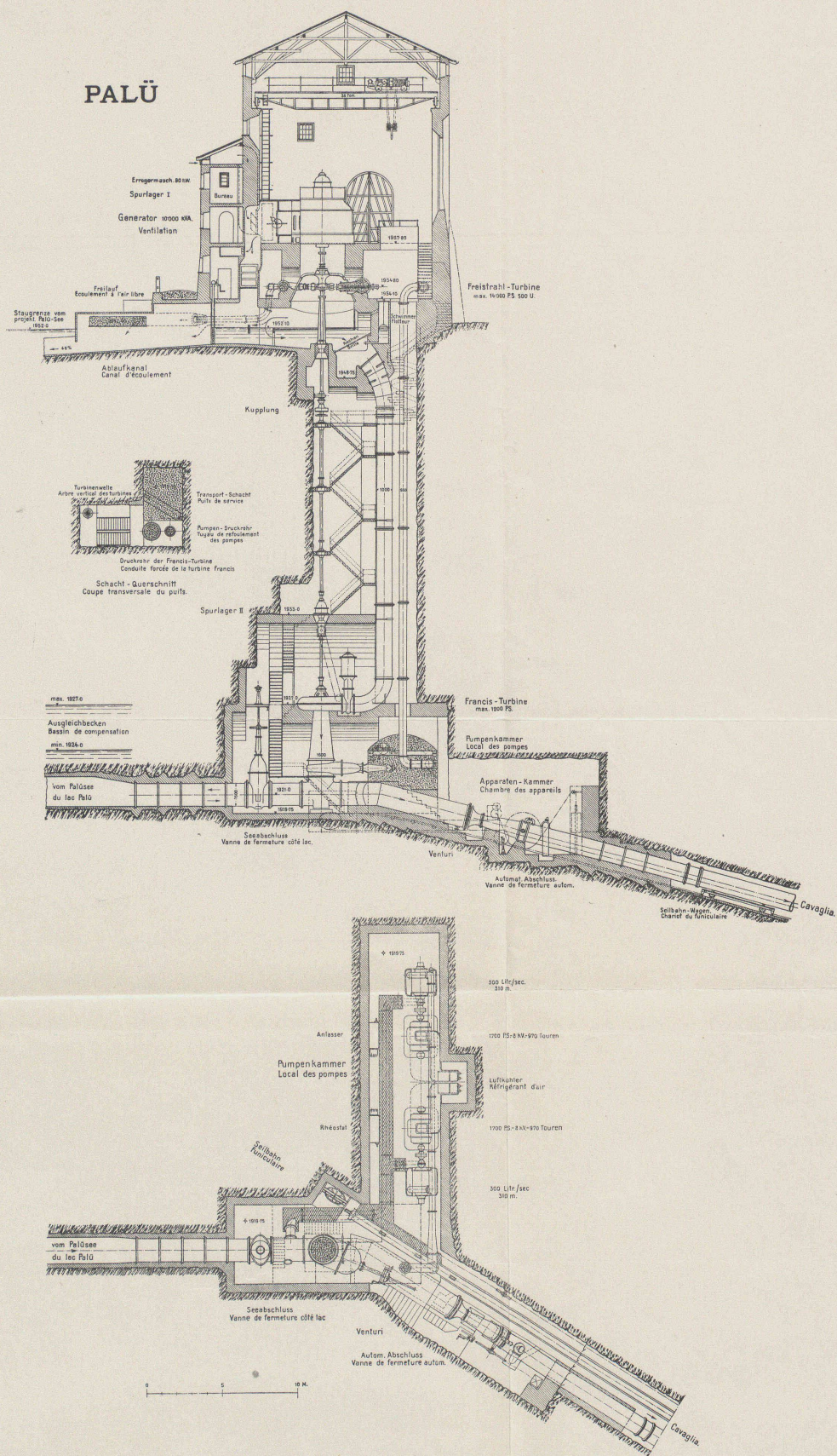
Ce projet, dont l'exécution sera achevée en 1934, vise à desservir un territoire de 180 000 km².

Volume du béton mis en œuvre	1 150 000 m ³
Longueur totale des ouvr. en maçonnerie	1 500 m
Hauteur du barrage au-dessus de ses fondations	62 m
Chute moyenne . . .	35,5 m
Longueur des sections de déversoir . . .	611 m
Longueur du bâtiment des machines	250 m
Puissance installée actuellement :	
330 000 HP — 4 turbines	
Puissance installée en période finale : 750 000 HP — 9 turbines	
Production annuelle en période finale : 2500 millions de kWh.	
Coût supputé, y compris les installations pour la navigation :	
110 millions de dollars.	

**Concours d'idées
pour la construction d'une
piscine communale
à La Chaux-de-Fonds.**

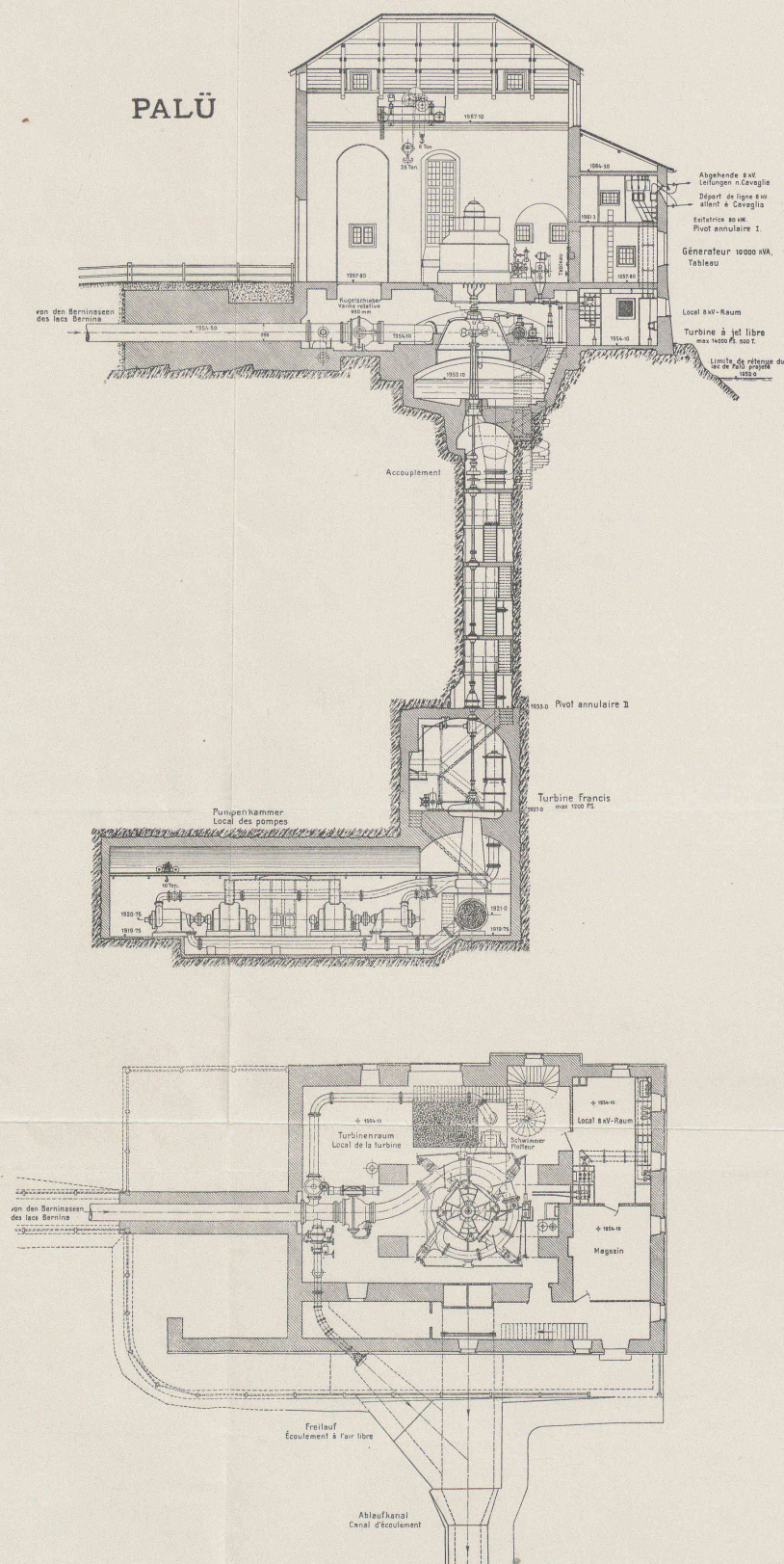
Le programme stipulait :

L'accès de la piscine doit se faire par une seule entrée. — Pour le cas de journées de bains mixtes, il faut séparer les installations de déshabillage et de nettoyage pour hommes et pour femmes. — Tout doit être combiné de façon à amener automatiquement les clients où ils doivent aller, en évitant dans toute la mesure possible toute rencontre. En particulier le baigneur en piscine doit être obligé de passer préalablement à la douche et aux bains de pieds. — Les passages pour pieds chaussés et pour pieds nus seront rigoureusement séparés. — Les toilettes et water-closets seront prévus partout en suffisance. — Il doit



USINE DE PALÜ DES «FORCES MOTRICES DE BRUSIO S. A.»

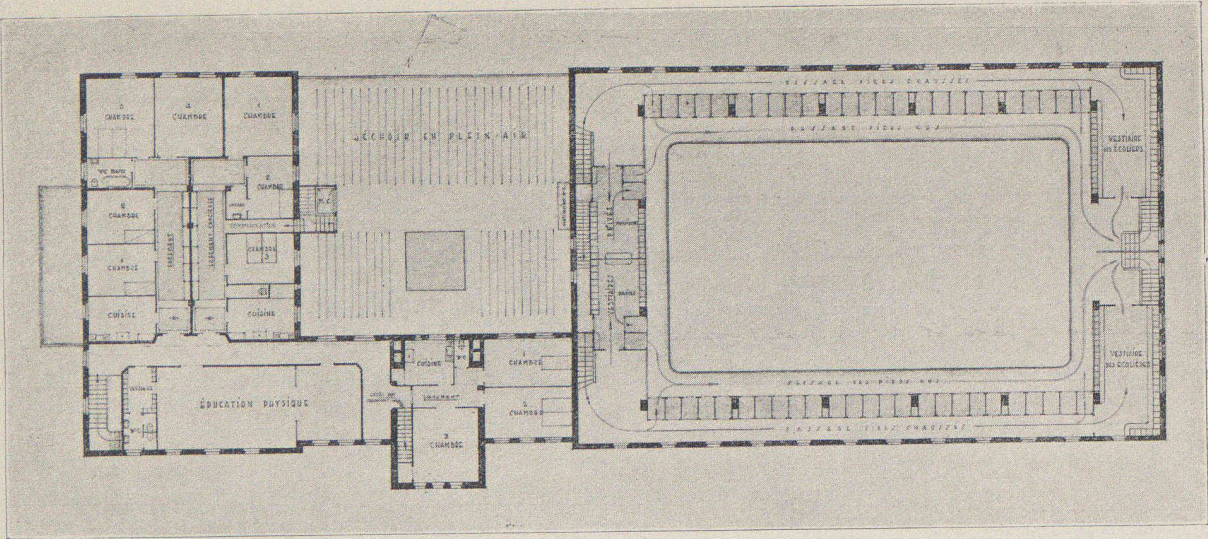
Fig. 5. — Coupes à travers les locaux des machines.



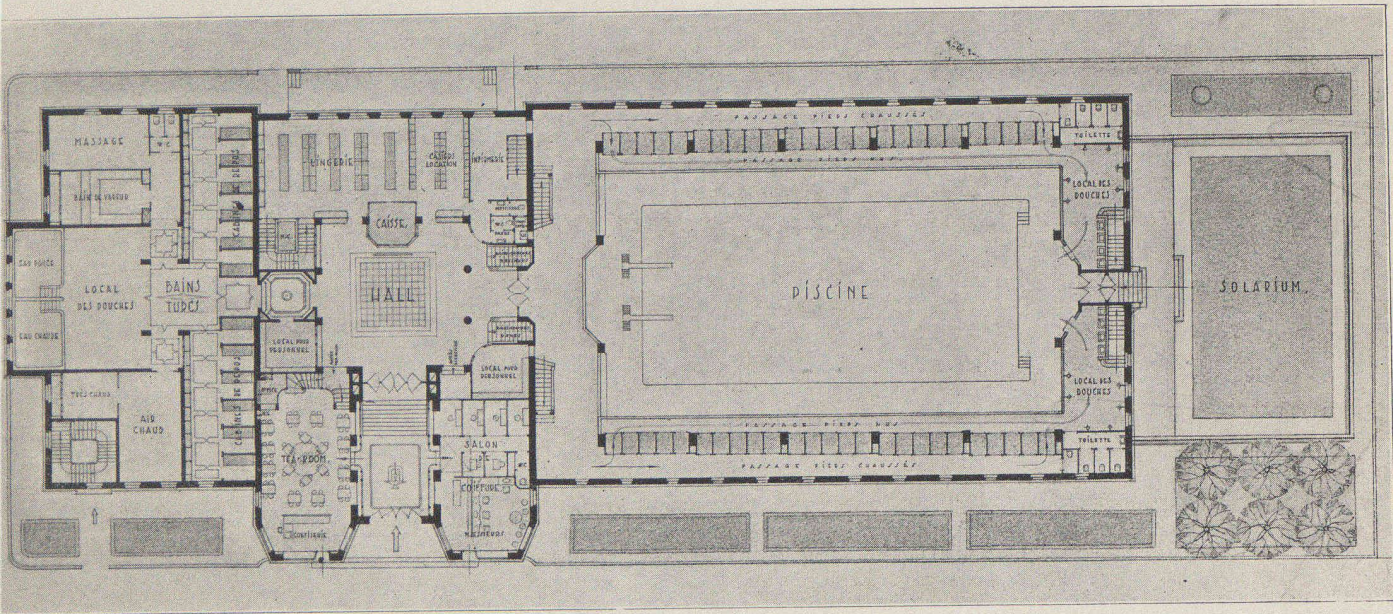
USINE DE PALÙ DES «FORCES MOTRICES DE BRUSIO S. A.»

Fig. 6. — Coupes à travers les locaux des machines.

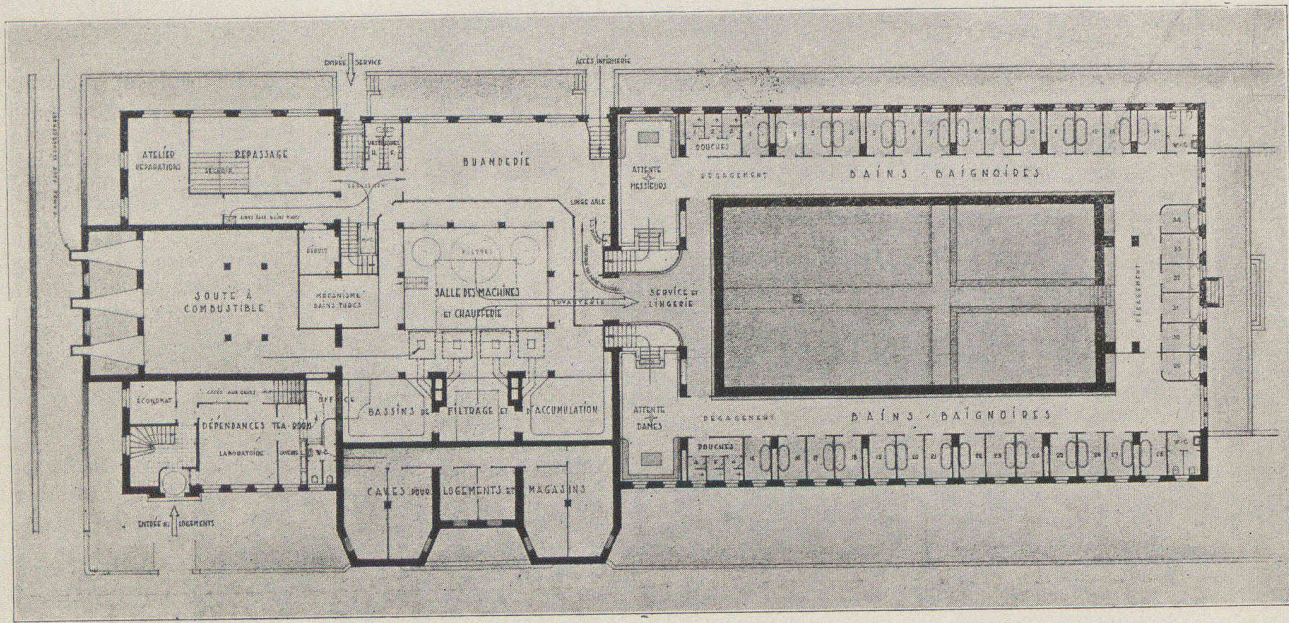
CONCOURS POUR UNE PISCINE COMMUNALE, A LA CHAUX-DE-FONDS



Plan du premier étage. — 1 : 500.

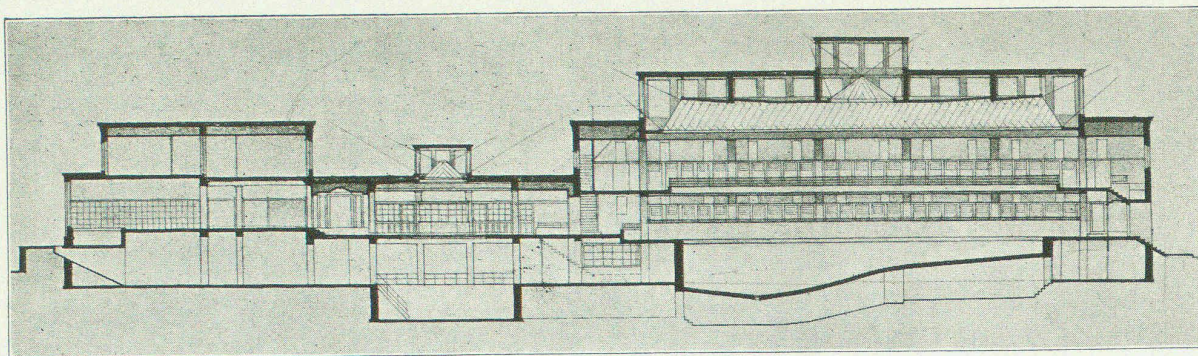


Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 500.

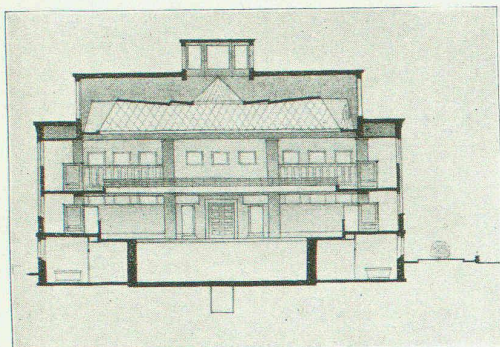


Plan du sous-sol. — 1 : 500.

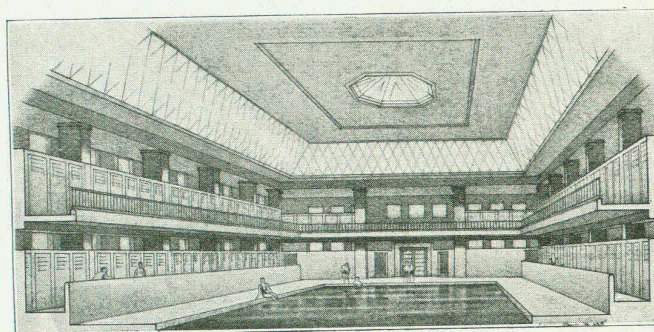
1^{er} prix : projet « Sirènes », de M. A. Hausmann, architecte à La Chaux-de-Fonds.



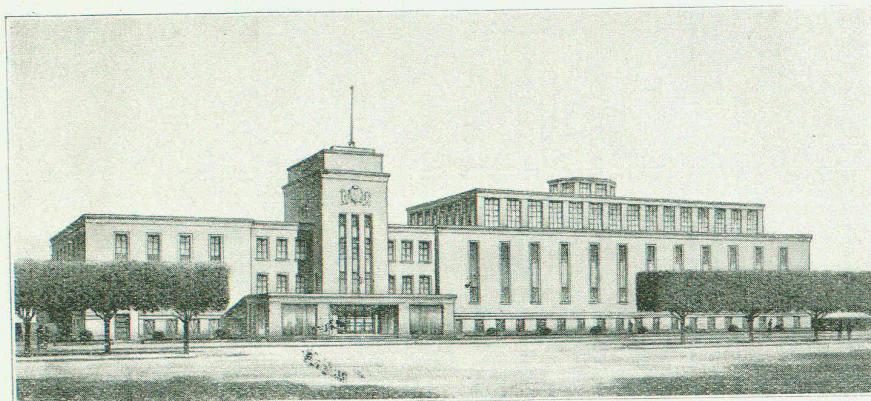
Coupe longitudinale. — 1 : 500.



Coupe transversale. — 1 : 500.



Vue intérieure de la piscine.



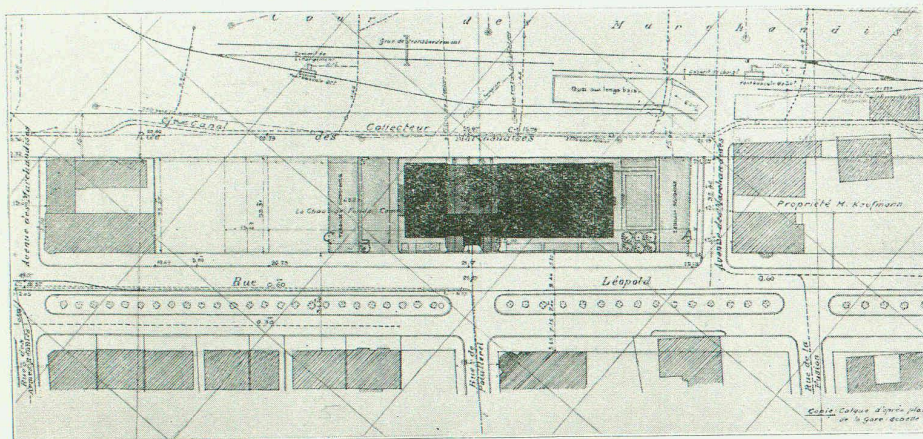
Vue perspective sur la rue Léopold Robert.

CONCOURS POUR UNE PISCINE COMMUNALE, A LA CHAUX-DE-FONDS

1^{er} prix :
projet «Sirènes» de M. A. Hausmann,
architecte à La Chaux-de-Fonds.

y avoir communication directe et facile entre la buanderie, la lingerie et le séchoir en plein air, au moyen d'un escalier de service ou d'un monte-charge. — Le bassin de la piscine doit être complètement hors de terre, pour permettre une vérification facile et constante.

L'établissement de bains devra comprendre : 1. Un hall d'entrée, entouré des locaux de service nécessaires, en bonne liaison avec la piscine et les autres installations ; ces locaux sont notamment : un bureau pour la direction ; la caisse, la lingerie, les casiers à louer pour dépôt de linge et de costumes ; une infirmerie avec sortie directe sur la rue ; un local du personnel. — 2. Un bassin de natation, dimensions de la nappe d'eau : longueur 25 mètres, largeur 12 mètres, profondeur variant de 80 centimètres à 3 m 50. — 3. Autour de la piscine ou dans des locaux spéciaux, une centaine de cabines de déshabillage de 1,50 m x 1,10 m et une centaine d'armoires pour écoliers, largeur 0,35 m, profondeur 0,40 m, hauteur 1 m ; éventuellement ces



Plan de situation. — 1 : 2500.

armoires peuvent être disposées sur deux rangées superposées. — 4. Pour chaque groupe, un local d'environ 20 m² contenant 6 douches et 4 bains de pieds. — 5. 30 à 40 cabines de bains-baignoires, d'environ 2 m × 2,40 m. — 6. 5 à 6 cabines douches de 1,10 m × 2 m. — 7. Une installation de bains turcs (ou russo-romains) comprenant : a) un vestibule d'environ 70 m², avec un côté garni de spacieuses armoires à linge. Sur ce vestibule donneront les locaux suivants : b) 10 à 12 cabines de repos (environ 1,80 × 2 m); c) le local des douches (90 à 100 m²) y compris un bassin d'eau douce et un bassin d'eau chaude d'environ 4 m × 3,50 m, profondeur 1,10 m; d) un local air chaud et un local air très chaud, ensemble d'environ 35 à 40 m²; e) un local pour massage d'environ 20 m²; f) un bain de vapeur d'environ 20 m²; g) un petit local pour le personnel et le matériel; h) un groupe de 2 W.-C. — 8. Les locaux pour la chaufferie et la machinerie, bassins de filtrage et d'accumulation d'eau chaude (environ 60°), atelier de réparations, soutes à combustibles, buanderie, séchoir à vapeur (et au grand air), repassage, caves avec tous couloirs de circulation nécessaires. — 9. Les locaux suivants à mettre en location : a) tea-room avec dépendances (cuisine, office, laverie, cave); b) magasins (coiffeur, pédicure, éventuellement tabacs); c) au minimum deux appartements de 3 et 4 pièces, cuisine et dépendances pour logement du personnel, avec entrée spéciale; d) éventuellement une ou plusieurs salles de culture physique avec vestiaires et toutes dépendances.

Extrait du rapport du jury.

Le Jury s'est réuni à la Chaux-de-Fonds, les 13 et 14 novembre 1929, pour examiner les 10 projets, tous remis à temps voulu. Tous les membres du jury sont présents. Le jury désigne comme président M. le professeur Bernoulli, et comme rapporteur, M. Ch. Thévenaz.

Les 10 projets présentés portent les devises suivantes : « Sirènes », « Ciao », « Cube 23560 », « Eau », « Chaux-de-Fonds Plage », « Neptune », « Ramona », « Vénus », « Horizon », « Santé ».

Après une visite sur le terrain, et un examen individuel des projets, le jury procède à un premier tour d'élimination. — Est éliminé le projet « Santé », qui est d'une qualité médiocre et insuffisamment étudié. Le jury procède ensuite à la critique des projets.

Projet devise « Sirènes ». Ce projet s'impose par la clarté de ses plans. L'étude est composée sur deux axes, les principaux groupements de locaux sur un même plan : entrée, bains turcs, piscine et solarium. Les services sont bien groupés et bien étudiés; la relation entre eux correspond bien aux exigences du programme. Tous les locaux sont bien éclairés et bien aérés. Le plafond-verrière sur la piscine est une heureuse solution qui permet un bon éclairage et une bonne isolation. Le solarium est bien placé, et en bonne relation avec la piscine. Il serait cependant intéressant de traiter plus largement cette relation. La solution des logements n'est pas très heureuse. La hauteur des locaux pour bains turcs et cabines de bains est insuffisante. Les façades sont bonnes; elles n'ont cependant pas la qualité des plans. Il y a manque d'harmonie dans la distribution des pleins et des vides. Le corps central surtout est critiquable.

(A suivre.)

Association internationale des Ponts et Charpentes.

Une assemblée de savants, d'ingénieurs et de constructeurs du domaine du génie civil, réunie dans le but de favoriser la collaboration internationale, procéda le 29 octobre 1929 à la constitution de l'Association internationale des Ponts et Charpentes.

Le mouvement qui aboutit aujourd'hui à la création de cette Association internationale débuta au premier Congrès de construction des Ponts et Charpentes, qui groupa pour la première fois, à Zurich, en 1926, des ingénieurs civils représentant presque tous les pays du monde.

L'Association internationale des Ponts et Charpentes a pour but de faciliter la collaboration des spécialistes des divers

pays, de favoriser les échanges d'idées, de connaissances théoriques, de résultats de recherches et d'essais scientifiques et pratiques. L'étude des problèmes essentiels sera préparée par un Comité permanent qui provoquera le travail scientifique et les essais techniques, élaborera un programme d'ensemble pour les recherches et coordonnera les efforts faits dans les divers pays. Les membres de l'Association seront tenus au courant des résultats des essais ou des expériences pratiques, grâce aux communications et aux mémoires que publiera l'Association.

Parallèlement à ce constant travail de coopération, l'Association organisera, à intervalles plus ou moins grands, des congrès internationaux, en vue d'assurer le contact entre ses membres; le champ d'activité du Comité permanent en sera élargi, et l'intensité de son travail de recherches accru.

Le Comité permanent, créé à Zurich, est composé d'un à deux délégués par pays, suivant le nombre de ses membres (membres individuels ou collectivités). Chaque délégué peut avoir jusqu'à deux suppléants. Le Comité permanent élit son président, trois vice-présidents, un secrétaire général et deux secrétaires chargés des travaux scientifiques, ayant chacun un suppléant.

L'Assemblée constituante du Comité permanent choisit à l'unanimité Zurich comme siège de l'Association, en signe de reconnaissance pour le pays d'où partit l'idée de la collaboration internationale d'une part, et d'autre part, également en raison du rôle international de la Suisse. M. le président du conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, Prof. Dr Rohn, fut élu à l'unanimité président de l'Association. M. le Dr ingénieur h. c. Moritz Klönne (Allemagne), M. le Prof. E. Pigeaud, sous-directeur de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, Paris (France) et M. Mitchell Moncrieff, président de l'Institute of Structural Engineers, Londres (Angleterre), fonctionnent comme vice-présidents. La Suisse fut chargée de désigner le secrétaire général, poste auquel fut appelé M. le Prof. Dr ingénieur Karner, de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. MM. le Dr ingénieur Bleich (Autriche) et le Prof. Campas (Belgique) furent désignés comme secrétaires chargés des travaux scientifiques, et M. le Prof. Godard (France) et M. le Dr ingénieur Petry (Allemagne) comme suppléants.

La prochaine assemblée plénière réunira les membres du Comité permanent en avril de l'année prochaine, également en Suisse. Le prochain congrès aura lieu en 1932 à Paris, le Comité permanent ayant à l'unanimité accepté une invitation des collègues français.

Un point essentiel pour le développement de la nouvelle association est le fait qu'elle a pu grouper des spécialistes des constructions métalliques et du ciment armé. On peut en espérer une collaboration des plus utiles au progrès des constructions de ponts et de charpentes.

La Suisse est représentée dans le Comité permanent de l'Association par MM. A. Bühler, chef du Service des ponts à la Direction générale des C. F. F., et par M. le professeur Dr Ritter. Nous publierons prochainement les conditions d'adhésion à ce groupement.

Quelques-unes des dernières créations de l'Ecole polytechnique fédérale.

Extrait d'un discours prononcé, à Paris, le 29 septembre dernier, par M. le Dr A. Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, devant l'assemblée de l'Association des anciens élèves de cette Ecole¹.

« Le laboratoire de recherches hydrauliques, dans le domaine du génie civil, qui va ouvrir ses portes le mois prochain, a nécessité une dépense de 1,2 million de francs, dont 450 000 francs offerts par l'industrie suisse.

» Au printemps dernier les Chambres fédérales ont approuvé l'érection d'une centrale de chauffage à distance qui sera développée ultérieurement, à l'aide d'une chaudière à très haute pression et d'une turbine à vapeur, en une usine ther-

¹ Ce discours a paru *in extenso* dans la « Schweizerische Bauzeitung » du 11 janvier courant.